

COMMUNIQUÉ POUR LES MEDIAS

Troisième correction du Rhône (R3)

Validation du projet d'Aménagement par les gouvernements valaisan et vaudois

Le projet d'Aménagement du Rhône est aujourd'hui validé par les gouvernements valaisan et vaudois. Auparavant plusieurs adaptations ont été opérées suite à sa mise en consultation publique en 2008. Cette validation permet de lancer les études sur les secteurs prioritaires, en complément des travaux déjà en cours à Viège.

La validation du projet d'aménagement du fleuve par la 3^e correction du Rhône (intégré dans le Plan d'aménagement PA-R3 sur le Valais et à intégrer dans le Plan sectoriel PS-R3 sur le canton de Vaud) fixe la variante d'aménagement du Rhône de sa source au Léman. Elle permet de démarrer les études de détail sur les secteurs prioritaires. Ce projet validé sert aussi de base à la fiche Rhône du Plan Directeur cantonal valaisan qui est mise à l'enquête publique dès la fin novembre 2012.

Ce projet validé par les deux Gouvernements s'appuie sur deux expertises réalisées en 2009 et 2012 (cf. ci-dessous), ainsi que sur un travail de proximité avec les communes. Il garantit la protection durable contre les crues du fleuve ainsi que la satisfaction des bases légales. Il introduit trois améliorations majeures par rapport à la version de 2008 :

- une diminution de l'emprise sur l'agriculture de l'ordre de 70 ha sur les 380 ha initialement nécessaires ;
- une accélération des délais globaux, avec la volonté de réaliser la 3^e correction en 20 ans au lieu de 30 en mobilisant les ressources nécessaires ;
- une plus grande prise en compte des autres projets en profitant des synergies, par exemple en intégrant 95 ha de surfaces de compensation nature liés à des projets de production d'énergie ou la A9. Sans cela, ces surfaces seraient à trouver dans la plaine en plus de celles nécessaires à la 3^e correction.

Plusieurs remarques soulevées en consultation

Le projet de 2008 avait soulevé plusieurs remarques lors de la consultation publique dans les deux cantons, dont les plus importantes concernent la diminution d'emprise sur l'agriculture et l'accélération des délais.

Les Gouvernements valaisans et vaudois ont décidé en 2010 de consolider le concept d'aménagement du Rhône combinant l'élargissement du fleuve avec l'abaissement du fond et le renforcement des digues et d'adapter le projet suite à la consultation publique, en diminuant l'emprise sur l'agriculture tout en maintenant l'emprise globale.

Un projet confirmé par deux expertises

L'expertise de 2009 a montré que la solution de l'abaissement en alternative de l'élargissement n'était pas viable, à cause de son impact sur la nappe phréatique principalement.

L'expertise 2012 a conclu que les variantes alternatives prétendument plus rapides, moins chères et sans emprises, n'assuraient en fait pas la sécurité et ne respectaient pas le cadre légal.

Bureau d'information et de communication du canton de Vaud
Chef de l'information de l'Etat du Valais

Sion et Lausanne, le 23 novembre 2012

Personnes de contact

Le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du DTEE - 027 606 33 00

Le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du DEET - 027 606 23 00

La conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du DSE - 021 316 45 14